

Programme

10h - 17h00

Stands de présentation

- > CNPFT
- > IRA
- > Différentes fonctions publiques

Hall UFR Droit, Campus Caraman

14h - 15h30

Conférence & témoignages

- > M. Barbaza, Directeur de l'IRA
- > Anciens élèves de l'IRA
- > M. Andreani, Directeur du CNPFT
- > M. Wojtaszak, Attaché territorial, Directeur des services de la communauté de communes de la casinca

Amphi Ettore, UFR Droit, Campus Caraman



Forum Métiers : *les fonctions publiques*

10h-17h : Stands Hall UFR Droit

14h-15h30 : Conférence Amphi Ettore



21 mars 2007 10h-17h

UFR Droit, Campus Caraman
7, avenue J. Nicoli - CORTE

www.univ-corse.fr
www.corse.cnfpt.fr
www.ira-bastia.fr

Programme

La fonction publique

3 fonctions publiques

Bien que le statut général soit commun à l'ensemble des fonctionnaires, ce qui permet des mobilités d'une fonction publique à l'autre, elles sont réparties en 3 grandes entités :

> La fonction publique de l'Etat.

Elle compte, hors enseignants, magistrats et militaires, un peu plus d'1,5 millions d'agents. Les fonctionnaires de l'Etat oeuvrent tant dans des administrations centrales (ministères) que dans les services déconcentrés (Préfectures, DDE, DDA ...) ou, encore, dans certains établissements publics à caractère administratif (I'IRA par exemple).

> La fonction publique territoriale.

Elle regroupe les fonctionnaires au service des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (Communes, départements, régions, offices HLM ...). Elle compte un peu plus de 2 millions d'agents.

> La fonction publique hospitalière.

Elle regroupe des fonctionnaires travaillant dans les centres hospitaliers et autres structures de soins. Elle compte environ 750 000 agents.

3 catégories de fonctionnaires

Les fonctionnaires, quelle que soit la fonction publique, sont répartis en 3 catégories :

> Les fonctionnaires de catégorie A.

Il s'agit des cadres chargés de fonctions de conception et de direction des services. Ils sont recrutés par concours et doivent être titulaires d'une licence au minimum.

> Les fonctionnaires de catégorie B.

Il s'agit des agents de maîtrise. Ils sont recrutés par concours et doivent être titulaires du baccalauréat au minimum, ou de la capacité en droit ou tout autre diplôme équivalent.

> Les fonctionnaires de catégorie C ou fonctionnaires d'exécution.

C'est la catégorie la plus importante en terme d'effectif. Ils sont recrutés essentiellement par concours (brevet des collèges au minimum) et, dans certains cas, directement.

3 types de concours de recrutement

Les fonctionnaires, quelle que soit la fonction publique, sont recrutés par concours (sauf exceptions limitées pour la catégorie C).

Il existe 3 types de concours :

> Les concours « externes ».

Ils sont ouverts aux titulaires d'un diplôme scolaire ou universitaire en fonction de la catégorie.

> Les concours « internes ».

Ils sont ouverts aux personnes qui sont déjà fonctionnaires ou agents publics (non titulaires) sous condition d'ancienneté.

> Les « troisièmes concours ».

Ils sont ouverts aux personnes pouvant justifier pendant au moins 4 ans d'une ou plusieurs expériences dans le secteur privé ou en qualité d'élu local (conseiller municipal par exemple) ou en qualité de responsable associatif (membre de bureau d'une association).

Important : sauf exception, il n'existe plus de limites d'âge pour se présenter aux concours de recrutement.

La
fonction
publique